



Nombre de lots pour créer un lotissement

Par **ysa raguénès**, le **26/08/2008** à **20:01**

On peut appeler "lotissement" (et ainsi faire une demande d'urbanisme en ce sens) toute division de propriété en deux lots minimum, en revanche existe-t-il une "obligation" de créer un lotissement à partir d'un certain nombre de lots.

Merci

Ysa Paguénès (Ploudalmézeau 29)

Par **Berni F**, le **26/08/2008** à **21:12**

je donne ces renseignements de "mémoire" bref considérez ça comme des "pistes" et non comme des réponses certaines.

les "lotissements" sont construites sur des zones constructibles spéciales notées "NAa" dans lesquelles on ne peut construire QUE des "lotissements" (à partir de 2 constructions donc, ce qui sous-entend qu'on ne peut obtenir de permis de construire pour une construction isolée) les terrains constructibles "normaux" : notés "CU" permettent quand à eux de construire ce qu'on veut (sous réserve d'obtention d'un permis de construire bien sûr) dans ce cas, on ne parle pas de "lotissement".

en bref, l'appellation "lotissement" dépend de la classification des parcelles en NAa ou CU.